



DECLARATION UGICT CGT DEGREMONT SUEZ, CSE DU 21 OCTOBRE 2022

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Les chiffres sur les risques climatiques sont connus et peu optimistes : le réchauffement causé par une augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère provoque une fonte accélérée des glaciers polaires et une perte de la biodiversité pouvant mettre en péril notre civilisation.

La raison de ce réchauffement est connue : l'activité humaine qui fait perdurer un modèle économique basé sur la croissance infinie dans un monde fini. Ce modèle économique qui puise ses origines dès la première révolution industrielle constitue le fondement de notre société actuelle.

Pourtant, aujourd'hui, ce modèle est largement remis en cause. La prise de conscience de ses limites s'est accélérée récemment. Elle se traduit par de nombreuses mobilisations, actions et créations de collectifs de salariés tel que Suez Acts for the planet.

L'Ugict CGT Degrémont Suez estime que l'entreprise, par ses activités, a une responsabilité sociétale envers ses parties prenantes dans les domaines de l'environnement. Suez se doit d'être exemplaire en engageant des moyens afin d'intégrer les questions d'impacts environnementaux dans les solutions technologiques, les installations qu'elle développe. La toute nouvelle « raison d'être » de Suez nous y invite.

Il nous semble essentiel que notre UES s'empare de ce sujet :

- α En adossant la « raison d'être » aux statuts des entités juridiques de l'entreprise.
- α En créant une commission environnement.

Pour rendre les salariés acteurs de la transition écologique, l'Ugict CGT Degrémont Suez a demandé par courrier en date du 14 octobre 2022, la création d'une commission environnementale du CSE.

Cette commission serait ainsi un lieu d'échange, de partage et de planifications d'actions profitables pour la Direction comme pour les représentants des salariés.

Ses missions seraient entre autres de :

- α Être informé et échanger sur les actions mises en œuvre au sein de l'UES (la mise en place d'un responsable empreintes environnementales, l'intégration des sujets environnementaux dans les affaires, les réflexions sur la sobriété énergétique, etc.)
- α Déterminer et suivre des objectifs en termes de trajectoire carbone, de biodiversité.
- α Faire progresser les stratégies de transition de la Direction.
- α Proposer elle-même des stratégies de transition.
- α Mettre en place un registre des Dangers Graves et Imminents sur les problématiques environnementales.

